

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

	Nom de l'exploitant Numé		o de permis			Date d'inspection			
	Stéphanie Desjardins 20133					Le 20 mars 2023			
İ	Nom de l'établissement					Numéro de téléphone			
	Les p'tits trésors de Steph					(506) 473-6387			
I	Adresse								
	160 chemin Desjardins DSL de Drummond NB E3Y 1V3								
	Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste					
	Annik Thériault			Inspect					
	êté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité		
10(6) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs.			10(6	)(6) 21 m		ars 2023			
	Commentaires : Il est à rappeler que selon la loi il ne doit pas y avoir plus de deux éducatrices par local. Lors de ma visite, ils avaient trois éducatrices pendant la sieste dans le même local.								
	10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge n peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.					ars 2023			
	Commentaires : Les enfants de moins de 24 mois ne doivent pas être regroupés pendant la sieste avec des enfants d'autres groupes d'âge.								
34(5) Malgré ce que prévoit l'alinéa (4)d), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un autre groupe d'âge.			34(5) 21 m		21 ma	ars 2023			
	Commentaires : Les enfants de moins de 24 mois ne doivent pas être regroupés pendant la sieste avec des enfants d'autres groupes d'âge.								
9(5) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs.						ars 2023			
	Commentaires : Il est à rappeler que selon la loi il ne doit pas y avoir plus de deux éducatrices par local. Lors de ma visite, ils avaient trois éducatrices pendant la sieste dans le même local.								
Commentaires généraux									
Lors de ma visite, j'ai pu observer un bricolage, la sortie extérieure et le diner. Discussion avec l'exploitante de s'assurer qu'il a deux contacte et numéro de téléphone différent dans la section des contacte d'urgence dans le profil d'enfant. Et que dans le local des 2 ans, ils ne peuvent pas avoir plus de 14 enfants et 2 éducatrices.									
original signé par									
Annik Thériault Signature de la personne responsable de la délivrance de permis			Le 20 mars 2023 Date						
	pormio								
original signé par Stéphanie Desjardins				Le 20 mars 2023					
	Page 1 sur 2			Le	ZU III	215 ZUZS			
							EECD/EDPE 2018 050		